Réponses du Transporteur à la demande de renseignements numéro 2 de la Régie de l'énergie (« Régie »)

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N^O 2 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE AU BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2017 POUR LES PROJETS DU TRANSPORTEUR DONT LE COÛT INDIVIDUEL EST INFÉRIEUR À 25 MILLIONS DE DOLLARS

Historique des investissements et des mises en service

1. Références : (i) Pièce B-0012, p. 6, R2.1;
(ii) Pièce B-0011, p.45, tableau A2-1;
(iii) Dossier D-3935-2015, décision D-2016-027, p. 20.

Préambule :

(i) « […]

[L]*e Transporteur a identifié que l'effet des aléas sur la sous-utilisation du montant autorisé par la Régie pouvait être compensé par le démarrage d'un « surplus » de projets et se base sur l'historique pour calibrer le taux de cette surutilisation.* » [nous soulignons]

Tableau R2.1
Calcul du taux de surutilisation
pour la catégorie Maintien et amélioration de la qualité de service

Exemple concret d'application du taux de surutilisation											
	Prévisions				Réel						
Maintien et amélioration de la qualité	2012 au 30 avril 2011	2013 au 30 avril 2012	2014 au 30 avril 2013	Somme 2012-2014	2012 au 31 décembre 2012	2013 au 31 décembre 2013	2014 au 31 décembre 2014	Somme 2012-2014	Taux de surutilisation (moy. 3 ans) appliqué aux prévisions de l'année 2016 au 30 avril 2015 (a)	Montant autorisé en 2016 (b)	Montant de surutilisation 2016 (a*b)
Flux d'investissement des projets engagés au 30 avril	**15 M$**	**28 M$**	**13 M$**	56 M$	**13 M$**	**24 M$**	**12 M$**	49 M$	114% = 58M$ / 49M$	47 M$	54 M$ = 114% * 47M$
Taux de surutilisation annuel					115%	117%	108%	114%			

Le Transporteur démarre « *un surplus de projets* » dans le cadre de l'application de son approche de surutilisation afin de compenser la sous-utilisation du montant autorisé par la Régie.

(ii) Le tableau A2-1 présente les prévisions de dépassement de capacité dans les postes satellites pour lesquels des interventions de moins de 25 M$ sont prévues de 2017 à 2020.

(iii)
« *[79]* ***La Régie demande au Transporteur, dans le cadre des prochaines demandes d'autorisation du budget des projets inférieurs à 25 M$, pour chaque addition de transformation prévue dans les postes satellites, de présenter une brève description du projet, y incluant l'élément déclencheur. Dans le cas d'un projet s'échelonnant sur plusieurs années, la Régie***

demande au Transporteur de fournir ces informations lors de la première année de la séquence des investissements prévus ».

Demandes :

1.1 Veuillez préciser les critères de détermination des projets que le Transporteur démarre afin de compenser la sous-utilisation du montant autorisé par la Régie.

R1.1

Pour la catégorie « Maintien des actifs » qui représente la majorité des investissements demandés, les projets que le Transporteur démarre dans le cadre de son approche de surutilisation sont déterminés en fonction de l'application de la Stratégie et notamment à partir des résultats de la grille d'analyse du risque des équipements.

Pour les catégories « Maintien et amélioration de la qualité du service », « Respect des exigences » et « Croissance des besoins de la clientèle », le Transporteur identifie, dans le cadre de la préparation de chaque demande d'autorisation de budget des investissements, un ensemble de projets qui répondent aux objectifs de chaque catégorie d'investissement et dont la somme des montants est supérieure au budget des investissements demandé par catégorie. Le Transporteur démarre tous les projets identifiés sur la base des objectifs de ces catégories pour viser à atteindre au final le montant autorisé par la Régie.

1.2 Veuillez préciser si l'application de l'approche de surutilisation peut inclure des projets d'addition de transformation à des postes pour lesquels un dépassement de capacité n'aurait pas été déjà identifié et décrit dans la preuve d'un dossier.

R1.2

L'application de l'approche de surutilisation ne peut inclure des projets d'addition de transformation à des postes pour lesquels un dépassement de capacité n'aurait pas été déjà identifié et décrit dans la preuve d'un dossier pour répondre aux besoins de la catégorie « Croissance des besoins de la clientèle », comme expliqué à la réponse R1.1.

1.3 Veuillez préciser la nature des projets réalisés en 2015 et 2016 dans le cadre de l'application de l'approche de surutilisation.

R1.3

Dans le cadre de l'application de l'approche de surutilisation, les projets réalisés en 2015 et en 2016 sont de même nature que les projets justifiés dans chacune des catégories d'investissement de leur demande d'autorisation respective aux dossiers R-3904-2014 et R-3935-2015.

1.4 Veuillez fournir la source des montants indiqués en gras dans le tableau R2.1 à la référence (i), en les conciliant avec les données des tableaux des flux monétaires des

investissements fournis dans le cadre des demandes d'autorisation des budgets pour les années visées.

R1.4

Les montants indiqués en gras dans le tableau R2.1 de la référence (i) sont déduits des montants des flux monétaires des investissements de la catégorie « Maintien et amélioration de la qualité du service » fournis dans le cadre des demandes d'autorisation de budget pour les années 2012 à 2014.

Le tableau R1.4 présente le détail de la conciliation des montants du tableau R2.1 de la référence (i).

Tableau R1.4

Conciliation des montants de la catégorie « Maintien et amélioration de la qualité du service » du tableau R2.1 de la référence (i)

		Prévision au 30 avril de l'année précédente			Réel		
		2012	**2013**	**2014**	**2012**	**2013**	**2014**
7	**Investissement réalisés par le Transporteur (Tableau 4)**				**41** (R-3935-2015)	**64** (R-3935-2015)	**51** (R-3935-2015)
1	**Projets en cours (Tableau 3 - Flux monétaires)**	**45** (R-3778-2011)	**24** (R-3817-2012)	**43** (R-3855-2013)			
2	*plus* flux des projets HQT dont l'avant-projet est en cours d'exécution	0	4	3			
	Total projets confirmés	**45**	**28**	**46**			
3, 4	*moins* Projets en cours TI/Télécom/R/D	(14)	(1)	(10)	(17)	(23)	(30)
5	*moins* Projets comportement atypique	(16)	0	(16)	(0)		(0)
6	*moins* Projets abandonnés			(7)			
9	*moins* Réel projets non confirmés au 30 avril				(11)	(17)	(9)
	Total tableau R2.1 de la référence (i)	**15**	**28**	**13**	**13**	**24**	**12**

Pour la prévision au 30 avril de l'année précédente, le Transporteur tient compte :

1. **des projets en cours dont les flux monétaires sont présentés au tableau 3 de la demande d'autorisation des budgets 2012, 2013 et 2014 ;**
2. **des flux d'investissement des projets non confirmés dont l'avant-projet est en cours d'exécution au 30 avril 2011, 2012 et 2013.**

Le Transporteur obtient ainsi le Total des projets confirmés au 30 avril de l'année précédente. De ce total, il exclut :

3. **les projets de Technologie de l'information (TI) et de télécommunication qui sont réalisés par des fournisseurs externes ;**
4. **les projets de recherche et développement (R&D) qui ne suivent pas la tendance générale de réalisation des projets de cette catégorie ;**

5. **les projets au comportement atypique, par exemple un projet qui présente un écart important entre les coûts prévus et les coûts réels, ce qui fausse la tendance de réalisation de la catégorie ;**
6. **les projets abandonnés ;**

pour obtenir les flux d'investissement engagés au 30 avril du tableau R2.1 de la référence (i).

Pour le réel, le Transporteur considère :

7. **les investissements réalisés 2012, 2013 et 2014.**

De ce montant, il exclut :

8. **les projets identifiés aux points 3, 4 et 5 ;**
9. **les projets non confirmés au 30 avril ;**

pour obtenir les montants réels des projets engagés au 30 avril du tableau R2.1 de la référence (i).